

# C<sup>te</sup> de Latourblanche.

La communauté de Latourblanche a été fondée en l'année 1842 par Madame de Latourblanche, une des nobles propriétaires situant dans le chef lieu de cette paroisse. Elle fonda dans sa haute fortune et avec une distinction particulière par son éducation, ses vertus, jusqu'à elle fut connue dans son pays par son savoir et son mérite, et par ses talents et son esprit. Elle fut une des premières à se consacrer à la promotion de la position sociale, pour se consacrer à l'enseignement de la pratique des œuvres de charité. Dans tout elle est la femme pieuse et fondatrice dans la maison, qu'elle habitait son établissement de religion tout le monde, et de soulager les pauvres et les malades de la localité, de leur porter à domicile les secours qui leur seraient nécessaires, de donner aux petites filles de la classe pauvre une instruction chrétienne et de se consacrer à l'éducation des jeunes personnes des autres classes de la société.

Elle s'adressa, pour l'exécution de son projet, à la dévotion de la M<sup>re</sup> de la ville de Bergerac, qui l'exprima de son côté de servir un dessein qui méritait être que très grand en bon résultat.

Le mois d'Octobre 1842 elle envoya à Latourblanche deux religieuses qui furent installées dans le monastère de Madame de Latourblanche et qui jetèrent les premières bases de la fondation.

Dès la première année les deux religieuses se livrèrent à l'œuvre de Madame de Latourblanche qui voulut s'occuper à elle, leur partager leurs travaux, assister au catéchisme qui fut fréquent par une congrégation de jeunes personnes, et les servir la classe gratuite aux enfants pauvres et elle consacrait le reste de son temps à la visite des malades.

Les années suivantes elle commençaient à recevoir les pensionnaires, dont le nombre s'est accru et se continue et est arrivé jusqu'à huit en 1855.

Cette maison fut élevée sur les débris de l'ancien couvent, qui se conservait dans un état de délabrement, et fut élevée par un plan qui offre toute garantie de solidité. L'architecte, comme tous les autres, s'occupa

de l'usage de la première, et qui fut faite sous condition que l'Etat se chargerait de l'entretien de la Maison. Ce ne fut que par une longue négociation que l'Etat fut obligé de s'engager à faire l'entretien de la première, et de garantir l'existence de la seconde, et qui offrent les garanties de sécurité pour l'avenir. Le projet de l'opération de faire la suppression de la première et la réunion de la seconde pour que cela vaille et profitât, et qu'elle ne soit opérée en aucun cas, après la mort.

Pour atteindre ce but, M<sup>lle</sup> de Laveine a fait donation à la Congrégation de la maison, de ses dépendances et de tous les immeubles dont la Communauté de Valenciennes était dépourvue en possession. Cette donation a été faite par un acte passé par devant M. Bazrange, Notaire à Perigueux le 12 Mars 1859.

Toutes les formalités prescrites en pareille circonstance pour faire approuver cette donation par le gouvernement ont été remplies, et un Décret de S. Empereur en date du 27 Janvier 1860 est venu donner à cet établissement une existence légale et le mettre à l'abri de toutes les éventualités qui auraient pu résulter de la mort de M<sup>lle</sup> de Laveine.

L'établissement prenant toujours plus d'extension devint trop limité pour le nombre des enfants qui venaient soit au pensionnat, soit à l'externat, c'est pour cela qu'en 1870, une maison joignant le couvent de la Communauté se trouvant disponible, on en fit l'achat pour y établir une autre œuvre, non moins importante que la première; un asphéberial où les enfants pauvres seraient formés à la couture en même temps qu'à une éducation chrétienne; aussitôt que les réparations nécessaires furent faites, et la maison munie du matériel indispensable l'œuvre put naître par une œuvre de l'externat, qui, sachant déjà un peu travailler aidait ensuite la sœur chargée de la direction des petites filles, qui arrivèrent en assez grand nombre peu de temps après sa fondation.

La sainte fondatrice, Madame De la Croix, après avoir vu toutes ses œuvres en bon vou d'exécution, se préparait par une solitude plus grande, un recueillement plus profond à sa sortie de ce monde, qui arriva le 14 Septembre 1831, jour consacré à honorer l'Exaltation de la Sainte Croix. Elle avait tout aimé la Croix, elle l'avait portée avec une si admirable singularité, qu'elle méritait de mourir à l'anniversaire de son Exaltation, circonstance qui est à remarquer.

(Le même jour)

L'an 1899 et le 21 du mois de Janvier, le Conseil d'administration de la Congrégation a décidé qu'il n'y avait pas lieu de maintenir le pensionnat fondé en 1862 par Madame veuve de la Croix. Le conseil a pris la résolution de remplacer le pensionnat et l'orphelinat de Latour-Blanche par un asile de vieillards. Cette œuvre nouvelle a été jointe quelques semaines plus tard à l'externat qui fonctionnait depuis 7 ans déjà. Malgré la générosité avec laquelle Monsieur et Madame Camille Farget de Noibérac sont venus au secours de l'asile naissant, les débuts ont été humbles et pénibles. On ne pouvait sans faire exécuter de longs et coûteux travaux transformer les vastes bâtiments délabrés en un confortable hospice. D'ailleurs, ignorant l'avenir, quelles proportions devait-on donner aux quartiers des pauvres et à la maison de retraite?.. Après quelques tâtonnements inévitables, l'organisation de l'œuvre nouvelle et la direction des travaux qu'elle nécessitait furent confiées à Mère Angèle Maslat. Elle y apporta le dévouement, le génie administratif, l'ardeur qui l'ont partout distinguée et, durant trois années, elle réalisa de véritables merveilles. Aujourd'hui la Maison de Retraite et l'asile des Vieillards sont en pleine voie de prospérité grâce à la sage administration de la jeune Supérieure Mère Saint-Nicolas Destard. (octobre 1909)

L'École libre de Latour-Blanche a été définitivement fermée par arrêté Ministériel en date du 10 juillet 1904.